

Composition de la CDU

La Commission se compose de plusieurs membres, dont :

Un représentant de l'établissement

Président :
Dr Mathieu GRESSER

Deux médiateurs

Médiateur Médecin :
Dr Philippe GENDRAULT

Médiateur non médecin :
Mme Mélanie HUBER

Trois Représentants des Usagers

Titulaire 1 :
M. Jean-Claude EDLINGER

Titulaire 2 :
Mme Michèle GRANDEMANGE

Suppléant 1 :
Mme Geneviève FLEURY

Suppléant 2 :
Mme Viviane SLOUS

Comment contacter les Représentants des Usagers ?

En contactant le Secrétariat de la CDU

Par téléphone :
03 83 18 83 70

Par mail :
cdu.clp@louispasteursante.fr

Comment les contacter si vous êtes hospitalisé ?

En faisant une demande auprès de l'équipe de soins du service ou en utilisant les contacts ci-dessus qui sont affichés dans votre chambre.

**Votre demande
leur sera transmise.**

Commission Des Usagers

La **Commission des Usagers (CDU)**, conformément à l'article L. 1112-3 du Code de la santé publique, a pour mission de veiller au respect des droits des usagers. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs proches.

Au cœur de cette commission siègent les **Représentants des Usagers (RU)**. Ces derniers jouent un rôle crucial en portant la voix des patients, en relayant leurs expériences, leurs préoccupations et leurs suggestions. Les RU sont des acteurs clés de la CDU, contribuant activement à ses travaux et à ses décisions, garantissant ainsi que les perspectives des usagers soient prises en compte de manière significative dans les actions et les politiques de l'établissement.



Qui sont les Représentants des Usagers à la Clinique ?

Le représentant des usagers est une personne bénévole, désignée pour représenter les intérêts et les droits des usagers dans le système de santé. Son rôle est de défendre les droits des usagers, de faire entendre leur voix et de contribuer à l'amélioration de la qualité des services de santé.

Pourquoi des Représentants des Usagers à la Clinique ?

La Commission des Usagers peut être saisie par tous en cas de doléances. La Direction répondra à l'ensemble de vos sollicitations et interrogations. L'établissement pourra vous proposer une médiation médicale ou non médicale, au cours de laquelle vous pourrez être accompagné par un représentant des usagers, membre de la Commission Des Usagers - CDU.

Comment sont nommés les Représentants des Usagers ?

Ils sont désignés pour 3 ans par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des associations agréées au niveau régional et national.

Rôles et missions des Représentants des Usagers

Leur rôle et missions sont de défendre les droits des usagers, de faire entendre leur voix et de contribuer à l'amélioration de la qualité des services de santé. Pour ce faire, ils :

Collaborent

avec les différents professionnels de santé.

Accompagnent

les patients et leurs proches dans leurs démarches, notamment pour exprimer d'éventuelles réclamations auprès de la Direction.

Participant

à l'examen des plaintes et réclamations des événements indésirables lors de la Commission Des Usagers.

Veillent

à la qualité de la prise en charge des usagers et à la sécurité des soins dans l'établissement.

Proposent

des actions pour l'amélioration d'un service, de l'établissement ou du système.

Contribuent

à l'amélioration de la vie quotidienne des patients.

Sont membres invités de différentes instances :

- Commission des Usagers (CDU)
- Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)
- Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)
- Comité d'Éthique
- Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)